

Financière de Tubize SA  
5 Place du Champ de Mars - 1050 Bruxelles  
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES - 24 AVRIL 2026  
RESULTATS DES VOTES

Résolutions	Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces actions	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE	Nombre d'abstentions	% Approbation
Approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025	35,036,407	78.71%	35,036,407	34,424,325	213,664	398,418	98.25%
Approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025, y compris la distribution d'un dividende brut de € 1,08 par action (qui sera mis en paiement à partir du 11 mai 2026)	35,036,407	78.71%	35,036,407	34,992,908	41,950	1,549	99.88%
Donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025	35,036,407	78.71%	35,036,407	34,841,189	164,095	31,123	99.44%
Donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025	35,036,407	78.71%	35,036,407	34,889,026	116,258	31,123	99.58%
Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Cornut, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030	35,036,407	78.71%	35,036,407	32,357,888	2,678,458	61	92.36%
Approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société Corisatis SRL, représentée par Madame Cynthia Favre d'Echallens, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030	35,036,407	78.71%	35,036,407	31,370,163	3,666,183	61	89.54%
Acter que le mandat de Madame Evelyn du Monceau arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée générale, conformément aux dispositions de la Charte de gouvernance de la société	35,036,407	78.71%	35,036,407	34,977,453	-	58,954	99.83%
Approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société Heygieia Consulting BV, représentée par Monsieur Stey Heylen, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030	35,036,407	78.71%	35,036,407	32,041,111	2,995,235	61	91.45%
Acter la démission de Madame Carinne Brouillon en qualité d'administrateur avec effet à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2026	35,036,407	78.71%	35,036,407	34,977,392	-	59,015	99.83%
Approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société StratRisk Partners GmbH, représentée par Madame Carinne Brouillon, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030	35,036,407	78.71%	35,036,407	34,895,961	116,376	24,070	99.60%
Confirmer que la société StratRisk Partners GmbH, représentée par Madame Carinne Brouillon, est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci répondant aux conditions d'indépendance du Code des sociétés et des associations et du Code de gouvernance 2020. Le conseil d'administration confirme ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de la société StratRisk Partners GmbH	35,036,407	78.71%	35,036,407	35,033,354	2,912	141	99.99%
Approuver la clause des Conditions Générales d'Ouverture de Crédit de BNP Paribas Fortis SA qui confère le droit à BNP Paribas Fortis SA « de suspendre ou de dénoncer, avec effet immédiat et sans mise en demeure, en tout ou en partie, et toutes ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, en cas de modification substantielle de l'actionariat de la Financière de Tubize, susceptible d'avoir une influence sur la composition des organes de gestion ou sur l'appréciation globale du risque de la banque »	35,036,407	78.71%	35,036,407	34,976,792	570	59,045	99.83%

Financière de Tubize SA

5 Place du Champ de Mars - 1050 Bruxelles

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES - 24 AVRIL 2026

RESULTATS DES VOTES

<p>Approuver la clause du Règlement de Crédit de Belfius Banque SA qui confère le droit à Belfius Banque SA « de mettre fin ou de suspendre, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit sans mise en demeure ni recours judiciaire préalable, et ce avec effet immédiat à la date d'expédition de la lettre de notification de la dénonciation ou la suspension, en cas de modification de l'administration de la Financière de Tubize ou si l'un des membres actifs ou solidairement responsables ou l'un des actionnaires majoritaires se retire ou décède »</p>	<p>35,036,407</p>	<p>78.71%</p>	<p>35,036,407</p>	<p>34,976,792</p>	<p>570</p>	<p>59,045</p>	<p>99.83%</p>
<p>Approuver la clause des Conditions Générales des Crédits de KBC Bank SA qui confère le droit à KBC Bank SA « de dénoncer ou de suspendre, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit et ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, sans mise en demeure ni recours judiciaire préalable, et ce avec effet immédiat à la date d'expédition (par voie digitale ou non digitale) de la lettre de notification de la dénonciation ou de la suspension en cas de modification substantielle de la structure de l'actionariat des crédits ou des droits de vote attachés aux actions, susceptible d'avoir une incidence sur la composition des organes d'administration ou sur l'appréciation globale du risque par la banque »</p>	<p>35,036,407</p>	<p>78.71%</p>	<p>35,036,407</p>	<p>34,976,792</p>	<p>570</p>	<p>59,045</p>	<p>99.83%</p>